

## Cahier de doléances du Tiers État de Lasbouygues (Lot)

### Cahier de doléances.

Considérant les motifs qui occasionnent cette assemblée, et encouragés par l'amour que Sa Majesté nous témoigne avoir pour le cultivateur, flattés principalement qu'elle veuille nous regarder comme étant la classe la plus précieuse de ses sujets, enhardis par la connaissance qu'elle veut prendre de la situation déplorable de cette partie de son peuple la plus nombreuse et la plus utile, animés enfin par la permission qu'elle nous donne de lui présenter nos doléances par l'organe de nos députés à l'Assemblée de la nation entière, nous dirons en premier lieu :

#### 1° Abonnement des terres.

L'abonnement de nos biens est trop vicieux pour le passer sous silence. Il fut réglé dans le principe en raison de la nature de terrain, alors en rapport de bois dans les montagnes et sur les hauteurs ; c'est parce que tout fournissait, dans ce temps, divers genres de productions, que les abonateurs n'établirent sur nos terres que trois degrés de qualité, sous la dénomination de bon, commun et maigre ; cet abonnement ne fut pas fait dans la proportion : nous en prouverons l'erreur lorsque les États généraux admettront notre réclamation, bornant cette doléance à nous comparer à nos paroisses voisines qui, à terrain égal, furent et se trouvent abonnées à seize quarterées de grande mesure, tandis que la nôtre fut faite à trois pour un de moindre mesure ; cet abonnement, disons nous, est trop vicieux et très préjudiciable pour nous, tandis que, à égalité en terrain, nous payons plus qu'un double d'imposition que nos paroisses voisines.

#### 2° Pour les impôts.

Il est incontestable que nos impositions sont si multipliées qu'elles ne sont plus susceptibles d'être augmentées ; leur prix est d'autant plus accablant et gratuit que, par l'effet d'un abus inconcevable, la masse s'en trouve extrêmement grossie par les exactions et la dureté des préposés au recouvrement ; ce genre de perception est infiniment vicieux ; nous demandons à la nation de remédier à ce mal désastreux qui rend notre ruine infaillible. Nos biens sont tellement chargés de rentes que, dans l'impossibilité de les payer, nous nous voyons prochainement obligés d'abandonner nos possessions.

#### 3° Grandes routes.

Il y a vingt ans que nous payons un impôt pour l'entretien des grandes routes. Cette imposition, qui est de la somme de 104 l. 6 s. 5 d, contribue à nos charges sans que nous en retirions aucun avantage, attendu qu'elle est appliquée à des routes qui nous sont inutiles, tandis que nos chemins sont impraticables pour communiquer avec Cahors, Montcuq, Lauzerte et Moissac qui sont les greniers et les caves du peuple, objets dont la considération est des plus importantes ; nous ne craignons point d'exprimer ici toute la douleur que nous ressentons de voir le prix de nos sueurs être employé à la seule utilité des administrateurs qui, par état, doivent se faire un devoir de le diriger vers l'intérêt commun. D'après l'exposé de si justes plaintes, nous demandons à la nation qu'elle s'occupe de pourvoir cette partie de nos réformes par des moyens d'égalité que nous trouverons plus sûrement dans la ressource de nos propres États.

#### 4° Nature de notre fonds et de sa production.

Nous sommes environnés par des montagnes, pour la plupart tout à fait stériles, et nous avons, pour le moins, près de la moitié de nos propriétés en friche ; la répétition fréquente des grandes pluies creuse nos montagnes à distance depuis leur cimes ; les filets d'eau entraînent dans les vallons une espèce de terre mêlée de petites pierres, qui, pulvérisées par les gelées, dénaturent la bonté de notre meilleur fonds, d'où il résulte que la production en diminue sensiblement et se trouve réduite dans son plus grand rapport à trois pour les uns et tout au plus à quatre pour les autres.

#### 5° Séparation du Rouergue d'avec le Quercy.

Nous demandons avec instance d'être séparés de l'administration du Rouergue pour être régis par nos États particuliers, à raison que les administrateurs actuels, étant hors de portée et peu disposés d'ailleurs à écouter nos plus vives réclamations, n'y ont aucun égard.

#### 6° Alignement de nos eaux.

L'objet de l'alignement des eaux est des plus intéressants pour nous. Les deux rives de la Seoune, le long de laquelle notre unique bon fonds est situé, sont remplies de sinuosités qui en ralentissent le cours et occasionnent des débordements fréquents et destructeurs ; ceux que nous venons d'éprouver en 1788 sont irrémédiables pour les uns et inexprimables pour les autres. Nos pertes ont été représentées à nos administrateurs qui ont tout écouté et n'ont rien répondu ; ce silence laisse nos calamités dans une persévérance désespérante ; tout nous prouve qu'une administration étrangère est peu sensible à nos malheurs et n'a point à cœur de les faire cesser.

#### 7° Soulagement dans les calamités.

Rien de plus fréquent dans ce canton que les fléaux qui enlèvent tous les fruits de la terre ; rien cependant de plus rare que de voir répandre des secours sur ceux qui les ont essayés. L'année précitée en est la preuve. Nous avons communiqué à nos administrateurs la misère profonde qu'elle nous fait éprouver, mais ils ont été sourds à notre réclamation. Avant eux, nous recevions quelque soulagement de la part de nos intendants ; depuis cet établissement, nous sommes complètement abandonnés de tous ; quel sera donc en ce moment, et pour tout autre semblable, notre secours dans cet état extrême ?

La nation assemblée sans doute ne nous refusera pas d'y compatir ; c'est de son zèle que nous espérons qu'après s'être pénétrée de la profondeur de la misère, elle obtiendra du monarque, par ses plus vives instances, non seulement la remise totale de nos impositions dans ce temps calamiteux, mais même la fourniture des semences nécessaires à nos terres, et, de plus, de vrais moyens de subsistance par les voies les plus promptes.

#### 8° Exercice de la justice.

La lenteur de la justice, les frais énormes qu'elle entraîne, suivis des abus qui s'y sont introduits, sont totalement contraires à la médiocrité de nos pouvoirs et à notre félicité ; nous demandons à la nation d'en simplifier la pratique et d'en rectifier les règles qui nous sont désavantageuses.

#### 9° Conclusions.

Enfin nous déposons dans l'âme de nos députés le soutien de nos demandes et nous les rendons responsables de la défense des intérêts que nous leur confions ; nous avons lieu de croire qu'ils emploieront tout leur zèle à faire valoir le cri de malheureux, et qu'ils sauront reconnaître dans leurs fonctions le titre le plus honorable et le plus digne de l'humanité. Nous prions en un mot tous nos représentants de ne pas perdre un seul instant de vue le serment authentique qu'ils doivent prononcer, de porter au pied du trône nos vœux dans toute leur pureté et d'être les défenseurs infatigables de la cause commune ; il peut appartenir à l'ordre des choses possibles que leurs plus grands efforts ne suffiront point pour opérer le bien que nous sollicitons, mais la conduite irréprochable à laquelle nous les invitons retranchera de nos amertumes celle de n'avoir pas à les inculper de la permanence de nos maux.

Certifions l'exposé que nous venons de faire très véritable et conforme à nos désirs.